

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1941

31 juillet 2015

### SOMMAIRE

Alces .....	93151	Ekinox S.A. ....	93155
Alma Shop S.A. ....	93151	Ekinox S.A. ....	93155
Alpinvest S.A. ....	93150	Equal Overseas Investments S.à r.l. ....	93155
Alson Finance S.A. ....	93149	EQUI Specialized Asset Management S.A. ....	93156
Altro .....	93150	Esselte Group Holdings (Luxembourg) S.A. ....	93156
AMP Capital Investors (Infrastructure No. 4) S. à r.l. ....	93150	ETTAXX SPF .....	93156
AMT Capital Holdings III - Société de Titrisation .....	93151	Euforia S.à r.l. ....	93147
Anacot International S.A. ....	93151	Eurofinancial Group S.à r.l. ....	93167
Area Investments (Luxembourg) S.A. ....	93168	Eurofinancial Investment S.à r.l. ....	93167
Arnarn S.à r.l. ....	93168	Expert Petroleum SPV S.à r.l. ....	93134
Assurim S.A. ....	93168	FFDC Super 1 S.à r.l. ....	93143
Avatar S.A. ....	93168	Financière de l'Aubrac S.A. ....	93156
B.D.S. S.A. ....	93168	First Principal Estates Investment S.à r.l. ....	93127
Bergonia Investments S.à r.l. ....	93147	NBIM Monte S.à r.l. ....	93134
BTG Pactual Global Timberland Fund Management S.à r.l. ....	93153	NBIM Nerva S.à r.l. ....	93135
CEREP Grosvenor S.à r.l. ....	93152	NBIM Otto S.à r.l. ....	93135
Conventum Asset Management .....	93136	Nei Duerf S.A. ....	93146
Coveris Holdings S.A. ....	93152	Onud S.A. ....	93146
DES Holding S.à r.l. ....	93153	Prologis European Holdings XXV S.à r.l. ....	93122
DH Luxembourg S.à r.l. ....	93153	RISS Partnership International .....	93146
Ecip SPW S.A. ....	93153	SA IMD FINANCES .....	93136
Ecip SPW S.A. ....	93154	Solutions 30 SE .....	93139
Eco-Finproject S.A. ....	93154	Spinnaker Luxco S.à r.l. ....	93147
ECT Finance S.A. ....	93154	Taranis .....	93134
Edify S.A. ....	93154	Taranis Holding .....	93134
Egerton S.A. ....	93155	Timken Global Treasury .....	93124
		WMP (Lux) S.à r.l. ....	93131

**Prologis European Holdings XXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.276.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of May.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Prologis European Holdings XXIV S.à r.l., a company having its registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté,

here represented by Mr Marc Becker, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on the 6<sup>th</sup> day of May, 2015.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. Prologis European Holdings XXIV S.à r.l., prequalified, declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Prologis European Holdings XXV S. à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1930 Luxembourg, 34-38, Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164276, incorporated by a notarial deed on the 12<sup>th</sup> day of September, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3018 of the 8<sup>th</sup> day of December 2011. The articles of incorporation weren't amended since that day.

*Agenda*

1. Increase of the Company's share capital by an amount of TWO MILLION EUROS (2,000,000.-EUR) so as to raise it from its current amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.-EUR) to TWO MILLION TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (2,012,500.-EUR) by the issuance of EIGHTY THOUSAND (80,000) new shares with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (25.-EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

2. Amendment of the first paragraph of article 5 of the Company's Articles of Incorporation.

3. Miscellaneous.

The appearing party, duly represented, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of TWO MILLION EUROS (2,000,000.-EUR) so as to raise it from its current amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (12,500.-EUR) to TWO MILLION TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (2,012,500.-EUR) by the issuance of EIGHTY THOUSAND (80,000) new shares with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (25.-EUR) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the Sole Shareholder so that the amount of TWO MILLION EUROS (2,000,000.-EUR) is at the disposal of the Company; proof of the payment has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5, first paragraph of the Company's Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

**“ Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at two million twelve thousand five hundred euro (2,012,500) represented by eighty thousand five hundred (80,500) shares in registered form, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.”

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately TWO THOUSAND SIX HUNDRED EUROS (2,600.-EUR).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huit mai.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Prologis European Holdings XXIV S.à r.l., une société ayant son siège social à 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Marc Becker, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 mai 2015.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Prologis European Holdings XXIV S.à r.l, préqualifiée, déclare qu'elle est l'associé unique (l'"Associé Unique") de Prologis European Holdings XXV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée d'après les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.276, constituée par acte notarié en date du 12 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3018 du 8 décembre 2011. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

### Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de DEUX MILLIONS EUROS (2.000.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) divisé en CINQ CENT (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) à un montant de DEUX MILLION DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (2.012.500.-EUR) par émission de QUATRE-VINGT MILLE (80,000) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les existantes.

2. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions précédentes.

3. Divers.

La partie comparante, préqualifiée, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de DEUX MILLIONS EUROS (2.000.000.-EUR) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.-EUR) divisé en CINQ CENT (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) à un montant de DEUX MILLION DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (2.012.500.-EUR) par émission de QUATRE-VINGT MILLE (80,000) nouvelles parts sociales ayant les mêmes droits et obligations que les existantes.

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par l'Associé unique de sorte que le montant de DEUX MILLIONS EUROS (2.000.000.-EUR) est à la disposition de la Société; preuve de ce paiement a été donnée au notaire instrumentant.

### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

#### « Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à deux millions douze mille cinq cents euros (EUR 2.012.500), représenté par quatre-vingt mille cinq cents (80.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune toutes souscrites et entièrement libérées.»

### Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à DEUX MILLE SIX CENTS EUROS (2.600.-EUR).

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/15148. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015086604/108.

(150098609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**Timken Global Treasury, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.700,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.854.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty ninth day of the month of May.

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Timken (Bermuda) L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda, registered under register number 41470, acting by its general partner Timken (Gibraltar) 2 Limited, a company with registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar and with registration number 99905, hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy established under private seal.

I. The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Timken Global Treasury S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 131.854, incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, of 6 September 2007, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2377, page 114064 on 22 October 2007 (the "Company").

III. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time by a deed of Maître Francis Kessler, notary having resided in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg dated 29 November 2013, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 911, page 43713 on 9 April 2014.

IV. The appearing party, duly represented as stated hereinabove, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the Company's share capital by an amount of twenty five Euro (EUR 25) so as to raise it from its current amount of twelve thousand six hundred seventy-five Euros (EUR 12,675), represented by five hundred and seven (507) shares (parts sociales) with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to twelve thousand seven hundred Euro (EUR 12,700) represented by five hundred and eight (508) shares (parts sociales) with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each by the issue of one (1) new share (part sociale) with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares (parts sociales) (the "New Share") together with the share premium of two million six hundred ninety-four thousand and nine hundred seventy-five Euro (EUR 2,694,975);

2. Acceptance of the subscription for the New Share by Timken (Bermuda) L.P., an exempted limited partnership incorporated and existing under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda and full payment of the New Share at nominal value together with a share premium of two million six hundred ninety-four thousand and nine hundred seventy-five Euro (EUR 2,694,975) by a contribution in cash of a total amount of two million six hundred and ninety-five thousand Euro (EUR 2,695,000);

3. Subsequent amendment of Article 5.1. of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3) above; and

4. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the Company's share capital by an amount of twenty five Euro (EUR 25) so as to raise it from its current amount of twelve thousand six hundred seventy-five Euros (EUR 12,675), represented by five hundred and seven (507) shares (parts sociales) with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each to twelve thousand seven hundred Euro (EUR 12,700) represented by five hundred and eight (508) shares (parts sociales) with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each by the issue of the New Share together with a share premium of two million six hundred ninety-four thousand and nine hundred seventy-five Euro (EUR 2,694,975).

### *Subscription/Payment*

There now appeared, Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, acting in her capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Subscriber, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, to one (1) share (part sociale) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), and to make payment in full for such share (part sociale), together with a total share premium of two million six hundred ninety-four thousand and nine hundred seventy-five Euro (EUR 2,694,975) by a contribution in cash amounting to two million six hundred and ninety-five thousand Euro (EUR 2,695,000).

The person appearing declared that the newly issued share (part sociale) has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of two million six hundred and ninety-five thousand Euro (EUR 2,695,000) proof of which is given to the undersigned notary.

### *Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to accept the subscription of one (1) share (part sociale) with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) and full payment of the New Share at nominal value together with a share premium of two million six hundred ninety-four thousand and nine hundred seventy-five Euro (EUR 2,694,975) by a contribution in cash of a total amount of two million six hundred and ninety-five thousand Euro (EUR 2,695,000).

### *Third resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend Article 5.1. of the articles of association of the Company, which shall forthwith read as follows:

#### **“ Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand seven hundred Euro (EUR 12,700) represented by five hundred and eight (508) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up.”

Whereof the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the representative of the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said representative signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Timken (Bermuda) L.P., un exempted limited partnership constitué selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, les Bermudes, enregistré sous le numéro de registre 41470, agissant par son general partner Timken (Gibraltar) 2 Limited, une société ayant son siège social au 57/63 Line Wall Road, Gibraltar et avec le numéro d'enregistrement 9905, ici représenté par Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, résidant professionnellement à Pétange, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Timken Global Treasury S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.854, constituée par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2377, page 114064 du 22 octobre 2007 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Francis Kessler, notaire précédemment de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 911, page 43713 le 9 avril 2014.

IV. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille six cent soixante-quinze Euros (EUR 12.675,-), représenté par cinq cent sept (507) parts sociales

ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune à douze mille sept cents Euro (EUR 12.700,-) représenté par cinq cent huit (508) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes (la «Nouvelle Part Sociale»), avec une prime d'émission d'un montant de deux millions six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze Euros (EUR 2.694.975,-);

2. Acceptation de la souscription de la Nouvelle Part Sociale par Timken (Bermuda) L.P., un exempted limited partnership organisée et existant selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermudes, et libération intégrale de cette Nouvelle Part Sociale à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux millions six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze Euros (EUR 2.694.975,-) par apport en numéraire d'un montant total de deux millions six cent quatre-vingt-quinze mille Euros (EUR 2.695.000,-);

3. Modification subséquente de l'Article 5.1. des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3); et

#### 4. Divers

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille six cent soixante-quinze Euros (EUR 12.675,-), représenté par cinq cent sept (507) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune à douze mille sept cents Euro (EUR 12.700,-) représenté par cinq cent huit (508) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune par l'émission de la Nouvelle Part Sociale avec une prime d'émission d'un montant de deux millions six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze Euros (EUR 2.694.975,-);

##### *Souscription / Libération*

Ensuite comparait Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé du Souscripteur, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte du Souscripteur à une (1) part sociale de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-), et libérer intégralement cette nouvelle part sociale, avec une prime d'émission de deux millions six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze Euros (EUR 2.694.975,-), par apport en numéraire de deux millions six cent quatre-vingt-quinze mille Euros (EUR 2.695.000,-).

Le comparant déclare que la part sociale nouvellement émise a été libérée entièrement en numéraire et que la somme totale de deux millions six cent quatre-vingt-quinze mille Euros (EUR 2.695.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'accepter la souscription d'une (1) part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) et de libérer intégralement la Nouvelle Part Sociale à valeur nominale ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de deux millions six cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent soixante-quinze Euros (EUR 2.694.975,-) par apport en numéraire de deux millions six cent quatre-vingt-quinze mille Euros (2.695.000,-).

##### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 5.1, des statuts de la Société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

#### « Art. 5. Capital.

5.1. Le capital de la société est fixé à douze mille sept cents Euro (EUR 12.700,-) représenté par cinq cent huit (508) parts sociales nominatives ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Dont acte fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 juin 2015. Relation: EAC/2015/12354. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.*

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015086741/162.

(150098767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**First Principal Estates Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 197.333.

—  
**STATUTS**

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Nicolas Bravard, dirigeant de sociétés, citoyen français, ayant son domicile au 3, Chemin des Sarments, 1295, Tanay, Suisse,

2.- Dorin Cîtu, dirigeant de sociétés, citoyen roumain, ayant son domicile à Dubai, Palm Jumeirah, Al Dabbas, Emirats Arabe Unis

Tous deux Représentés par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé,

Ladite procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les mandataires du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les fins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés tel qu'indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination "First Principal Estates Investment S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du Conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Objet social.**

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

3.2 La Société a également pour objet l'investissement dans des biens immobiliers tant par l'achat, l'échange ou toute autre manière, que par la disposition, l'administration, le développement et la gestion des biens immobiliers, à travers l'Europe, et la conduite de toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ou qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée illimitée.

4.2. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

### **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par cent cinquante (150) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent (EUR 100,-) par parts sociales, toutes souscrites et intégralement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sont librement cessibles aux tiers. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il peut être consulté par chaque associé qui le souhaite.

6.4. La Société peut racheter ses parts sociales à condition qu'elle ait suffisamment de réserves distribuables à cet effet, ou si le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si la Société est gérée par plusieurs gérants, il forme le Conseil composé d'au moins deux (2) gérants A (les Gérants A) et de deux (2) gérants B (les Gérants B). Si la Société est gérée par un gérant unique il aura les pouvoirs conférés par les Statuts au Conseil. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 8. Conseil de gérance.**

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés au(x) associé(s) par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil, qui a tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents par le Conseil.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins 24 (vingt-quatre) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans l'avis de convocation de la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les résolutions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à la réunion du Conseil par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler.

La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle du Gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

## Art. 9. Responsabilités des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris conformément aux Statuts et à la Loi.

## IV. Associés

### Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

#### 10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés), lorsque le nombre des associés de la Société est inférieur ou égal à vingt-cinq.

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

#### 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation de ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associée ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions collectives à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

### Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

12.4. Le bilan et le compte de pertes et profits sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 13. Commissaires - Réviseurs d'entreprises agréé.**

13.1. Si le nombre des associés de la Société est supérieur à vingt-cinq (25), le contrôle des opérations de la Société est effectué par un ou plusieurs commissaire(s), lesquels ne doivent pas nécessairement être des associés.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

13.3. Les associés nomment les commissaires, s'il y a lieu et les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

#### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date de l'arrêté des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

### **VI. Dissolution - Liquidation.**

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'eux.

### **VII. Dispositions générales**

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et Paiement*

Les cent cinquante (150) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par:

1.- Nicolas Bravard, . . . . .	75 parts sociales.
2.- Dorin Citu, . . . . .	<u>75 parts sociales.</u>
Total: Cent cinquante parts sociales . . . . .	150 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de quinze mille Euros (EUR 15.000,-) est dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

*Evaluations des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

*Résolution de la première assemblée générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Assemblée générale a pris les résolutions suivantes:

1. M. Bertrand Levaux, directeur de société, né le 7 novembre 1967 à Lubumbashi (Congo), demeurant professionnellement à 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg est nommé en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée.
2. Le siège social de la Société est établi au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 mai 2015. Relation: 1LAC/2015/16003. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 juin 2015.

Référence de publication: 2015083952/240.

(150096387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

**WMP (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 190.615.

In the year two thousand and fifteen, on the sixth of May.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Banque PICTET & Cie S.A., a société anonyme, governed by the laws of the State of Geneva (Switzerland), having its registered office at 60, route des Accacias, Carouge (GE), Switzerland, and registered with the Geneva Trade Register under number CH-660.0.021.909-1,

here represented by Isabel DIAS, employee, residing professionally in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on April 29<sup>th</sup>, 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The present deed intends to rectify the deed hereinafter referred, signed on August 19<sup>th</sup> 2014 before Maître Martine SCHAEFFER, number 2042/2014 of her Répertoire and registered with the Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, on August 22<sup>nd</sup> 2014 with the relation LAC/2014/39377, registered with the R.C.S.Luxembourg under number 90615, deposited with the RCS Luxembourg under the reference 140174120, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 5<sup>th</sup>, 2014 under number 3261.

The prenamed company was the appearing party in the prenamed deed, signed on August 19<sup>th</sup>, 2014 before Maître Martine SCHAEFFER.

In the English and French part of the deed the total number of each class of shares of the company has been erroneously indicated as "125" "one hundred twenty-five" whereas it should have been indicated as "1.250" "one thousand two hundred and fifty".

Article 5.1. and the parts of the deed called "Subscription-Payment" should read as follows in the English part of the deed:

« 5.1. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having each a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, divided into ten (10) classes, as follows:

- one thousand two hundred and fifty (1.250) class A shares,
- one thousand two hundred and fifty (1.250) class B shares,
- one thousand two hundred and fifty (1.250) class C shares,
- one thousand two hundred and fifty (1.250) class D shares,
- one thousand two hundred and fifty (1.250) class E shares,
- one thousand two hundred and fifty (1.250) class F shares,
- one thousand two hundred and fifty (1.250) class G shares,
- one thousand two hundred and fifty (1.250) class H shares;
- one thousand two hundred and fifty (1.250) class I shares;
- one thousand two hundred and fifty (1.250) class J shares,

together referred to as the "Class of Shares" or the "Shares" and having such rights and features as set out in the Articles.»

*"Subscription - Payment*

The share capital of the Company has been subscribed as follows:

Subscriber	Numbers of shares	Subscription price (EUR)
Banque PICTET & Cie S.A. . . . . .	- one thousand two hundred and fifty (1.250) class A shares, - one thousand two hundred and fifty (1.250) class B shares, - one thousand two hundred and fifty (1.250) class C shares, - one thousand two hundred and fifty (1.250) class D shares, - one thousand two hundred and fifty (1.250) class E shares, - one thousand two hundred and fifty (1.250) class F shares, - one thousand two hundred and fifty (1.250) class G shares, - one thousand two hundred and fifty (1.250) class H shares; - one thousand two hundred and fifty class 12,500 I shares; - one thousand two hundred and fifty (1.250) class J shares.	12,500
Total . . . . .	12,500	12,500

All these Shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) entirely allocated to the share capital of the Company is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.“

The appearing party requires the notary to make this rectification in the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le six mai.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

- Banque PICTET & Cie S.A., une société anonyme, régie par les lois de Genève (Suisse), ayant son siège social au 60, route des Accacias, Carouge (GE), Suisse, et inscrite auprès du registre de commerce de Genève sous le numéro CH-660.0.021.909-1,

ici représentée par Isabel DIAS, employée, résidant professionnellement à 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 29 avril 2015, laquelle procuration signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le présent acte rectifie l'acte signé le 19 août 2014 pardevant Maître Martine SCHAEFFER, numéro 2042/2014 de son répertoire et enregistré à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines de Luxembourg, Actes Civils, le 22 août

2014 sous la relation LAC/2014/39377, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B 190 615, déposé au R.C.S. Luxembourg sous la référence 140174120, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 novembre 2014 sous le numéro 3261.

La société prénommée était la partie comparante et souscrivant dans le crédit acte signé le 19 août 2014 pardevant Maître Martine SCHAEFFER.

Dans les parties anglaise et française de l'acte le nombre de parts sociales de la société dans chacune des catégories a erronément été indiqué comme étant «125» «cent vingt-cinq» au lieu de «1.250» «Mille deux cent cinquante»

L'article 5.1. ainsi que la partie de l'acte intitulée SOUSCRIPTION - LIBERATION» de la version française des statuts doivent se lire comme suit:

**5.1.** «Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, réparties en dix (10) catégories, comme il suit:

- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie A;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F,
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I;
- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J,

ensemble dénommées les "Catégories de Parts Sociales" ou les "Parts Sociales" et ayant les mêmes droits et obligations tels que définis dans les Statuts.»

«

Souscripteur	Nombre de Parts Sociales	Prix de souscription (EUR)
Banque PICTET & Cie S.A. . . . . .	- mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie A; - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie B; - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie C; - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie D; - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie E; - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie F, - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie G; - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie H; - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie I; - mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de catégorie J.	12.500
Total . . . . .	12.500	12.500

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR) entièrement alloué au capital social de la Société, se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.»

La partie comparante requiert le notaire de faire cette rectification au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 7 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/10024. Reçu douze euros Eur 12.-

*Le Receveur* (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 mai 2015.

Référence de publication: 2015072058/138.

(150081903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2015.

---

**Expert Petroleum SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.728,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 186.995.

---

*Extrait du contrat de cession de parts de la Société datés du 29 mai 2015*

En vertu du contrat de cession de parts daté du 29 mai 2015, l'associé unique, Expert Petroleum Founders S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 192225, a transféré une (1) part sociale détenue dans la Société à Monsieur David Martinon, né le 25 juin 1971 à Besançon (France) et résidant professionnellement au 89, Oqubah Bin Nafeh, 11814 Amman (Jordanie).

Partant, les parts sociales de la Société sont dorénavant réparties de la sorte:

Expert Petroleum Founders S.à r.l.:

- 24.727 parts sociales

David Martinon:

- 1 part sociale

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

*Pour Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.*

Sophie Zintzen

*Mandataire*

Référence de publication: 2015086267/24.

(150098920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**NBIM Monte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 178.418.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Per Arne Eriksen / Rupert Robinson

*Manager / Manager*

Référence de publication: 2015082582/11.

(150095004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

---

**Taranis Holding, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,  
(anc. Taranis).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.486.

---

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg):

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associées de la société à responsabilité limitée «TARANIS», avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B 181.486, constituée suivant acte reçu par devant Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 2013, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3236 du 19 décembre 2013,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la présente assemblée générale est uniquement tenue pour rectifier une erreur matérielle survenue dans l'assemblée générale extraordinaire ayant eu comme ordre de jour le changement de la dénomination sociale et changement de l'objet social, tenue par devant le notaire instrumentant en date du 18 novembre 2014, enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2014, Relation GRE/2014/4583, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les actionnaires, présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TARANIS HOLDING», (la «Société»), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»).»

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 03 juin 2015. Relation GAC/2015/4645. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015086757/43.

(150098996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**NBIM Nerva S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 172.917.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Per Arne Eriksen / Rupert Robinson

*Manager / Manager*

Référence de publication: 2015082583/11.

(150095006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

---

**NBIM Otto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 171.574.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Per Arne Eriksen / Rupert Robinson

*Manager / Manager*

Référence de publication: 2015082585/11.

(150095007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

---

**Conventum Asset Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 23.959.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mai 2015*

L'Assemblée renouvelle le mandat des Administrateurs.

Le mandat des Administrateurs prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

Composition du Conseil d'Administration

M. Antoine CALVISI Président

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal

M. Pierre AHLBORN Administrateur

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal

M. Mario KELLER Administrateur

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal

M. Pit RECKINGER Administrateur

résidant professionnellement à L-2014 Luxembourg, 2 place Winston Churchill

M. Fernand REINERS Administrateur

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal

M. Nico THILL Administrateur

résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14 boulevard Royal

L'Assemblée reconduit le mandat du Réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015.

*Réviseur d'entreprises agréé:*

Deloitte Audit, 560, rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2015.

Antoine CALVISI

*Président*

Référence de publication: 2015087069/32.

(150099808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

**SA IMD Finances, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 197.456.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU

La société civile de droit français «GROUPE IMD», établie à F-78870 Bailly, 8, Parc de Fontenelles, immatriculée au RCS de Versailles sous le numéro 810 171 595,

ici représentée par Madame Sandrine ORTWERTH, salariée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé (ci-après désignée la «Comparante»).

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la Comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle Comparante, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «SA IMD FINANCES».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet social tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- l'achat, la vente, la location, l'importation ou l'exportation de tous véhicules à moteur, cycles, bicycles, matériels roulants, la maintenance, la prestation de services, mécanique, l'exploitation par licences de tous produits dérivés en matière d'automobiles, de loisirs et de sports, le développement, sous toutes ses formes et sur tous supports, de tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle en découlant.

- la représentation et la vente de produits manufacturés susceptibles d'être vendus dans la distribution moderne.

- l'exercice des activités d'agent commercial, de commissionnaire, de courtier pour le jouet, le camping, les articles de bazar et pour l'habitat, les loisirs et le sport, etc.

- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, par fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise de location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, dessins, marques et brevets concernant ces activités.

- et généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, économiques, juridiques, industrielles, commerciales, financières, boursières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous autres objets similaires, connexes ou complémentaires.

## **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TROIS MILLE CENT (3.100) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (10.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

**Art. 6.** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## **Titre III. Administration**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Dans les délibérations du conseil d'administration, la voix du président est prépondérante.

**Art. 10.** La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B. Toutefois, un administrateur de classe B pourra engager la société par sa signature individuelle pour tout ce

qui concerne ses relations avec les administrations luxembourgeoises et en général pour régler tous les frais dus au Grand-Duché de Luxembourg pour le bon fonctionnement de la société.

**Art. 11.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV. Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à l'endroit indiqué dans les avis de convocations, le premier jeudi du mois d'avril à 14 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

#### **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.
2. La première assemblée ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

##### *Souscription - Libération*

Les actions ont toutes été souscrites par la Comparante, préqualifiée.

Les actions ont été libérées à concurrence de 50 % par des versements en espèces, de sorte que la somme de QUINZE MILLE CINQ CENTS EUROS (15.500.- EUR) est dès maintenant à disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Évaluation des frais*

La Comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille deux cent cinquante euros (1.250.- EUR).

*Décisions de l'associée unique*

La Comparante, pré-qualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2020:

*Administrateur de classe A:*

- Monsieur Yann CAVILLE, Gérant de Sociétés, né à Neuilly-sur-Seine (France) le 21 novembre 1974 demeurant à F-78590 Noisy-le-Roi, 24, Allée Saint Andrew,

*Administrateurs de classe B:*

- Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne (Belgique), le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri;

- Monsieur Laurent JACQUEMART, expert-comptable, né à Daverdisse (Belgique), le 19 juin 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri;

La société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B. Toutefois, un administrateur de classe B pourra engager la société par sa signature individuelle pour tout ce qui concerne ses relations avec les administrations luxembourgeoises et en général pour régler tous les frais dus au Grand-Duché de Luxembourg pour le bon fonctionnement de la société.

- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2020:

La société à responsabilité limitée «AUDITEX S. à r. l.», établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 91559.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette dernière a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, M. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/11849. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. MULLER.*

POUR COPIE CONFORME

Beringen, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015086695/157.

(150098910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**Solutions 30 SE, Société Européenne.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 179.097.

L'an deux mille quinze, le quinze mai.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société européenne SOLUTIONS 30 SE, ayant son siège social à L- 1417 Luxembourg, 6, rue Dicks, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 179097 (ci-après dénommée la «Société»), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg suivant transfert de siège à Luxembourg comme une société européenne en date du 1<sup>er</sup> août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2098 du 29 août 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DESCARPENTRIES, demeurant à F-75008 Paris, 22, rue Beaujon.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Laura BRETONNEAU, demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Emmanuel JOURNE, demeurant à F-51100 Reims, 13, place Royale.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1098 du 28 avril 2015 et N° 1183 du 7 mai 2015 et au sein du journal luxembourgeois «Lëtzebuurger Journal» du 28 avril 2015 et du 7 mai 2015.

Un exemplaire de ces publications a été déposé sur le bureau de l'assemblée.

B.) Que la présente assemblée générale a également été convoquée par des lettres missives envoyées aux actionnaires et contenant l'ordre du jour le 7 mai 2015.

C.) Que suivant lettre recommandée en date du 08 mai 2015, plusieurs actionnaires représentant ensemble plus de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit ont demandé, conformément à l'article 70, alinéa 4, de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, l'inscription à l'ordre du jour du nouveau point suivant:

«Dans le cadre de l'augmentation du capital social par apport en nature à concurrence de quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante-cinq euros (82.755,- EUR) prévue au point 4 de l'ordre du jour, une prime d'émission d'un montant total d'un million cent quatre-vingt-huit mille neuf cent vingt et un euros (1.188.921,- EUR) devra être versée en sus par les souscripteurs (nouveaux actionnaires) à cette augmentation de capital.»

D.) Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que sur les quatre millions neuf cent soixante et onze mille huit cent huit (4.971.808) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, 2.920.165 (deux millions neuf cent vingt mille cent soixante-cinq) actions sont dûment représentées à la présente assemblée, représentant 58,73% du capital social, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-après.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

E.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a conformément aux publications ci-avant et à la susdite demande d'ajout, pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Modification de l'article 4.- paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts relatif au siège statutaire et à l'administration centrale pour lui donner la teneur suivante: «Le siège statutaire et l'administration centrale de la société sont établis dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

2. Fixation de la valeur nominale des actions de la Société à cinquante centimes d'euros (0,50 EUR) chacune et augmentation corrélative du nombre d'actions de quatre millions neuf cent soixante et onze mille huit cent huit (4.971.808) à neuf millions neuf cent quarante-trois mille six cent seize (9.943.616).

3. Augmentation du capital social d'un montant de deux millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre euros (2.485.904,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre millions neuf cent soixante et onze mille huit cent huit euros (4.971.808,- EUR) à sept millions quatre cent cinquante-sept mille sept cent douze euros (7.457.712,- EUR), sans émission de nouvelles actions mais par augmentation de la valeur nominale des neuf millions neuf cent quarante-trois mille six cent seize (9.943.616) actions de cinquante centimes d'euros (0,50 EUR) chacune à soixante-quinze centimes d'euros (0,75 EUR), libérée par incorporation de réserves.

4. Augmentation du capital social par apport en nature à concurrence de quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante-cinq euros (82.755,- EUR) pour le porter de son montant actuel de sept millions quatre cent cinquante-sept mille sept cent douze euros (7.457.712,- EUR) à sept millions cinq cent quarante mille quatre cent soixante-sept euros (7.540.467,- EUR), par la création et l'émission de cent dix mille trois cent quarante (110.340) actions nouvelles de soixante-quinze centimes d'euros (0,75 EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes. - Souscription et libération intégrale des actions.

Dans le cadre de l'augmentation du capital social par apport en nature à concurrence de quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante-cinq euros (82.755,- EUR) prévue au point 4 de l'ordre du jour, une prime d'émission d'un montant total d'un million cent quatre-vingt-huit mille neuf cent vingt et un euros (1.188.921,- EUR) devra être versée en sus par les souscripteurs (nouveaux actionnaires) à cette augmentation de capital.

5. Modification subséquente de l'article 6.- des statuts.

6. Modification subséquente de l'article 7.1. paragraphe 6 des statuts afin d'adapter le changement de la valeur nominale dans le capital autorisé et de lui donner la teneur suivante: «Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de sept millions cinq cent mille euros (7.500.000,- EUR) qui sera représenté par dix millions (10.000.000) d'actions d'une valeur nominale de soixante-quinze centimes d'euros (0,75 EUR) chacune.»

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé du président et plus particulièrement après avoir approuvé et accepté l'ajout du point supplémentaire à l'ordre du jour tel qu'il est décrit ci-avant, et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, avec une majorité des voix présentes ou représentées:

### *Première résolution*

L'assemblée générale, par référence à la septième résolution de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 16 mai 2014 modifiant le siège social de la Société, décide de modifier l'article 4.- paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège statutaire et l'administration centrale de la société sont établis dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer la valeur nominale de toutes les actions émises par la Société à cinquante centimes d'euros (0,50 EUR) chacune, avec effet immédiat, et augmentation subséquente du nombre d'actions représentatives du capital social de quatre millions neuf cent soixante et onze mille huit cent huit (4.971.808) à neuf millions neuf cent quarante-trois mille six cent seize (9.943.616), à attribuer aux actionnaires à raison de 2 actions nouvelles pour 1 action ancienne.

Considérant ce qui précède, le capital social de la Société s'élève donc à quatre millions neuf cent soixante et onze mille huit cent huit euros (4.971.808,- EUR) divisé en neuf millions neuf cent quarante-trois mille six cent seize (9.943.616) actions d'une valeur nominale de cinquante centimes d'euros (0,50 EUR).

### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de deux millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre euros (2.485.904,- EUR),

pour le porter de son montant actuel de quatre millions neuf cent soixante et onze mille huit cent huit euros (4.971.808,- EUR) à sept millions quatre cent cinquante-sept mille sept cent douze euros (7.457.712,- EUR),

sans émission de nouvelles actions mais par augmentation de la valeur nominale des neuf millions neuf cent quarante-trois mille six cent seize (9.943.616) actions de son montant actuel de cinquante centimes d'euros (0,50 EUR) chacune à soixante-quinze centimes d'euros (0,75 EUR), libérée par incorporation de réserves.

L'existence desdites réserves a été justifiée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, par les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014 de la Société dûment approuvés ce jour et avant les présentes lors de l'assemblée générale ordinaire.

A la suite de cette augmentation, le capital social de la Société s'élève à sept millions quatre cent cinquante-sept mille sept cent douze euros (7.457.712,- EUR) divisé en neuf millions neuf cent quarante-trois mille six cent seize (9.943.616) actions d'une valeur nominale de soixante-quinze centimes d'euros (0,75 EUR).

### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide ensuite d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de quatre-vingt-deux mille sept cent cinquante-cinq euros (82.755,- EUR),

pour le porter de son montant actuel de sept millions quatre cent cinquante-sept mille sept cent douze euros (7.457.712,- EUR) à sept millions cinq cent quarante mille quatre cent soixante-sept euros (7.540.467,- EUR),

par la création et l'émission de cent dix mille trois cent quarante (110.340) actions nouvelles de soixante-quinze centimes d'euros (0,75 EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total d'un million cent quatre-vingt-huit mille neuf cent vingt et un euros (1.188.921,- EUR), à souscrire comme dit ci-après.

### *Souscription - Libération*

Sont ensuite intervenus aux présentes:

1) Monsieur Ruggero FORTIS, demeurant à Via Venezia Tridentina 6, 20900 Monza (MB), Italie,

ici représenté par Monsieur Gianbeppi FORTIS, demeurant à L- 1258 Luxembourg, 29, rue Brasseur, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Monza, le 12 mai 2015, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée ensemble avec celles-ci.

Monsieur Ruggero FORTIS, déclare souscrire à quarante mille neuf cent vingt-six (40.926) actions nouvelles, ensemble avec une prime d'émission totale de quatre cent quarante mille neuf cent quatre-vingt-un euros et cinquante centimes (440.981,50 EUR),

et les libérer intégralement moyennant apport de cinq mille (5.000) parts sociales, représentant 5% (cinq pour cent) du capital social de la société SOLUTIONS 30 ITALIA S.R.L., société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à Milano (MI) Via Dei Martinitt 3 Cap 20146, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan sous le numéro MI 1873128, lequel apport est évalué à quatre cent soixante-et-onze mille six cent soixante-seize euros (471.676,- EUR).

La preuve de l'existence de cette détention est produite au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du Registre de Commerce et des Sociétés concerné.

Le souscripteur préqualifié, atteste expressément par la présente au notaire instrumentant:

- être propriétaire de cinq mille (5.000) actions, représentant 5% (cinq pour cent) du capital social de la société SOLUTIONS 30 ITALIA S.R.L., société à responsabilité limitée de droit italien, ayant son siège social à Milano (MI) Via Dei Martinitt 3 Cap 20146, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan sous le numéro MI 1873128;

- que les cinq mille (5.000) parts sociales de la Société sont destinées à être apportées (ci-après dénommées les «Parts Sociales Apportées») à SOLUTIONS 30 SE, société européenne, ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179097;

- que les Parts Sociales Apportées sont entièrement libérées;

- que le Soussigné est le seul ayant droit sur les Parts Sociales Apportées représentatives de cinq pour cent (5%) du capital social de la société SOLUTIONS 30 ITALIA S.R.L. et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- qu'aucune des Parts Sociales Apportées n'est grevée de gage, usufruit, engagement, garantie ou autre charge pouvant les grever, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage, usufruit, engagement, garantie ou autre charge et qu'aucune des Parts Sociales Apportées n'est sujette à saisie;

- qu'il n'existe dans le chef des Parts Sociales Apportées aucun droit de préemption ou d'autres droits, ni interdiction de céder qui pourraient entraver l'apport des Parts Sociales Apportées à SOLUTIONS 30 SE.

- que selon la loi italienne et les statuts de la société SOLUTIONS 30 ITALIA S.R.L., les Parts Sociales Apportées sont librement transmissibles.

2) Monsieur Axel HEPPE, demeurant à Hauptstr. 14a, 31860 Emmerthal, Allemagne,

ici représenté par Monsieur Gianbeppi FORTIS, demeurant à L- 1258 Luxembourg, 29, rue Brasseur, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Monza, le 12 mai 2015, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour être enregistrée ensemble avec celles-ci.

Monsieur Axel HEPPE, déclare souscrire à soixante-neuf mille quatre cent quatorze (69.414) actions nouvelles, ensemble avec une prime d'émission totale de sept cent quarante-sept mille neuf cent trente-neuf euros et cinquante centimes (747.939,50 EUR), et les libérer intégralement moyennant apport d'une (1) part sociale (No. 6) d'une valeur nominale de trois mille sept cent cinquante euros (3.750,- EUR), représentant 10% (dix pour cent) du capital social de la société CONNECTING CABLE GmbH, société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social à Berliner Str. 21a, 31860 Emmerthal, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Hanovre sous le numéro HRB 202989, lequel apport est évalué à huit cent mille euros (800.000,- EUR).

La preuve de l'existence de cette détention est produite au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du Registre de Commerce et des Sociétés concerné.

Le souscripteur préqualifié, atteste expressément par la présente au notaire instrumentant:

- être propriétaire d'une part sociale (N°6) d'une valeur nominale de trois mille sept cent cinquante euros (3.750,- EUR), représentant 10% (dix pour cent) du capital social de la société CONNECTING CABLE GmbH, société à responsabilité limitée de droit allemand, ayant son siège social à Berliner Str. 21a, 31860 Emmerthal, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Hanovre sous le numéro HRB 202989;

- que la part sociale (N°6) de la Société est destinée à être apportée (ci-après dénommée la «Part Sociale Apportée») à SOLUTIONS 30 SE, société européenne, ayant son siège social à L- 1417 Luxembourg, 6, rue Dicks, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179097;

- que la Part Sociale Apportée est entièrement libérée;

- que le Soussigné est le seul ayant droit sur la Part Sociale Apportée représentative de dix pour cent (10%) du capital social de la société CONNECTING CABLE GmbH et ayant les pouvoirs d'en disposer;

- que la Part Sociale Apportée n'est grevée de gage, usufruit, engagement, garantie ou autre charge pouvant la grever, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage, usufruit, engagement, garantie ou autre charge et que la Part Sociale Apportée n'est sujette à saisie. Il est toutefois précisé qu'aux termes du contrat de cession conclu entre Monsieur Axel HEPPE et SOLUTIONS 30 SE par acte notarié du 19 mars 2015, une option d'achat portant sur la Part Sociale Apportée a été consentie au profit de Solutions 30 SE exerçable entre le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et le 31 mars 2018 et une option de vente a été consentie au profit de Monsieur Axel HEPPE exerçable entre le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et le 31 mars 2019. Compte tenu de l'apport de la Part Sociale Apportée objet des présentes, ces options d'achat et de vente n'ont plus lieu d'être;

- que par décision du 13 mai 2015, les associés et la société CONNECTING CABLE GmbH ont autorisé l'apport de la Part Sociale Apportée conformément aux statuts de la Société et ont renoncé à tout droit de préemption ou autres droits similaires pouvant entraver l'apport de la Part Sociale Apportée à SOLUTIONS 30 SE.

#### *Rapport du réviseur d'entreprises*

Cet apport est certifié par un rapport établi par le réviseur d'entreprises agréé ATWELL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169787, daté du 15 mai 2015, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*Conclusion*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission.»

Ledit rapport, signé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

La Société aura la propriété et la jouissance des actions apportées à compter de ce jour.

*Cinquième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6.- des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à la somme de sept millions cinq cent quarante mille quatre cent soixante-sept euros (7.540.467,- EUR).

Il est divisé en dix millions cinquante-trois mille neuf cent cinquante-six (10.053.956) actions d'une valeur nominale de soixante-quinze centime d'euros (0,75 EUR) chacune.»

*Sixième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier subséquemment l'article 7.1. paragraphe 6 des statuts afin d'adapter le changement de la valeur nominale des actions dans le capital autorisé et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de sept millions cinq cent mille euros (7.500.000,- EUR) qui sera représenté par dix millions (10.000.000) d'actions d'une valeur nominale de soixante-quinze centimes d'euros (0,75 EUR) chacune.»

- 2.508.092 actions votent pour

- 412.073 actions votent contre

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, est évalué à environ quatre mille huit cents euros (4.800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Descarpentries, L. Bretonneau, E. Journé et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 mai 2015. Relation: 2LAC/2015/11457. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 juin 2015.

Référence de publication: 2015081890/227.

(150093298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2015.

**FFDC Super 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.503,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 192.876.

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth of May,

before us Maître Marc Loesch, civil law notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Vesto Prisee Limited (acting as nominee for the People's Bank of China acting through State Administration of Foreign Exchange of the People's Republic of China), a company incorporated in Hong Kong, having its registered office at 8<sup>th</sup> Floor, Gloucester Tower, the Landmark, 15 Queen's Road Central, Hong Kong, registered with the Hong Kong Registrar of Companies under number 2178345 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Me Cristiana Musteanu, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 14 May 2015,

The said proxy, after being signed “ne varietur”, shall be annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of FFDC Super 1 S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,502, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 9 December 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 13 January 2015 under number 93 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 192,876 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time following a deed of the undersigned notary dated on 21 January 2015 published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1,105 of 28 April 2015.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-) to twelve thousand five hundred three euro (EUR 12,503.-).

2 To issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in a total amount of thirty-one thousand seven hundred ninety-nine euro and sixty-six cent (EUR 31,799.66) by the Shareholder and to accept full payment in cash for this new share.

4 To amend the 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred two euro (EUR 12,502.-) to twelve thousand five hundred three euro (EUR 12,503.-).

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to issue one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Shareholder, by virtue of a proxy as mentioned above. notary,.

The Shareholder declared to subscribe for one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), with payment of a share premium in a total amount of thirty-one thousand seven hundred ninety-nine euro and sixty-six cent (EUR 31,799.66) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of thirty-one thousand eight hundred euro and sixty-six cent (EUR 31,800.66) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new share according to the above mentioned subscription.

#### *Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend the 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued Capital (version in English).** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred three euro (EUR 12,503.-) divided into twelve thousand five hundred three (12,503) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le quinze mai,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Vesto Prisee Limited (agissant comme agent (nominee) pour People's Bank of China agissant par State Administration of Foreign Exchange pour la République Populaire de Chine), une société constituée à Hong Kong, ayant un bureau au 8<sup>th</sup> Floor, Gloucester Tower, the Landmark, 15 Queen's Road Central, Hong Kong et enregistré auprès du Hong Kong Registrar of Companies sous le numéro 2178345 (l'«Associé»),

représenté aux fins des présentes par Maître Cristiana Musteanu, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé le 14 mai 2015.

La précitée procuration, après avoir été signée «ne varietur» restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de FFDC Super 1 S.à r.l, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-), dont le siège social est au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 9 décembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 janvier 2015 sous le numéro 93 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 192.876 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 21 janvier 2015 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1105 du 28 avril 2015.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-) à douze mille cinq cent trois euros (EUR 12.503,-).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-et-un mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-six centimes (EUR 31.799,66) par l'Associé, à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-) à douze mille cinq cent trois euros (EUR 12.503,-).

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu l'Associé, en vertu d'une procuration mentionnée ci-dessus.

L'Associé a déclaré souscrire une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de trente-et-un mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-six centimes (EUR 31.799,66), à libérer intégralement en espèces.

Le montant de trente-et-un mille huit cent euros et soixante-six centimes (EUR 31.800,66) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

*Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre la part sociale nouvelle conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

*Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Emis (version en français).** Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cent trois euros (EUR 12.503,-) divisé en douze mille cinq cent trois (12.503) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celle-ci étant entièrement libérées.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: C. Musteanu, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 19 mai 2015. GAC/2015/4260. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 9 juin 2015.

Référence de publication: 2015086320/144.

(150098468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**Nei Duerf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 16, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 154.147.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015082590/9.

(150095137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

---

**Onud S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.739.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015082627/9.

(150094848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

---

**RISS Partnership International, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.073.

Philippe Canu, ayant son adresse personnelle au 23 rue du Pigeonnier, F-57070 Metz, France, a démissionné de son mandat du délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 29 mai 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Référence de publication: 2015082706/11.

(150094631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

---

**Bergonia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 149.542.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 5 juin 2015:

- Ancienne situation associées:

ELLIOTT ASSOCIATES, L.P.: 89 parts sociales

ELLIOTT ASSOCIATES, L.P.: 166 parts sociales détenues en nue-propriété

ELLIOTT ASSOCIATES, L.P.: 166 parts sociales détenues en usufruit

- Nouvelle situation associées:

	Parts sociales
Wakefield Securities LLC, 1209, Orange Street, DE 19801 Wilmington, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au registre de commerce du Delaware sous le n° 5216625 . . . . .	89
Wakefield Securities LLC, 1209, Orange Street, DE 19801 Wilmington, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au registre de commerce du Delaware sous le n° 5216625 . . . . .	166 détenues en nue-propriété
ELLIOTT INTERNATIONAL, L.P., Uglan House, Grand Cayman, KY1-1104	166 détenues
Iles Caïmans, inscrite au registre de commerce des Iles Caïmans sous le n° CR-10177 . . . . .	en usufruit
Total . . . . .	<u>255</u>

Luxembourg, le 10.6.2015.

Pour avis sincère et conforme

*Pour BERGONIA INVESTMENTS S.à r.l.*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015086993/25.

(150099323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

**Spinnaker Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 190.167.

Les statuts coordonnés au 12 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

*Notaire*

Référence de publication: 2015082734/11.

(150094640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2015.

**Euforia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 197.434.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am einundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitze zu Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Róbert Károly OSKÓ, Programmierer, wohnhaft in L-7362 Bofferdange, 45, an de Strachen.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersuchte, die Satzung einer zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: "EUFOLIA S.à r.l."

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel mit Produkten der Werbetechnik, insbesondere mit Präsentationsfolien sowie Folien aller Art sowie die Programmierung für individuelle Applikationsentwicklung.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (12.500.-EUR) und ist in EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG (125) Anteile von je EIN HUNDERT EURO Euro (100.-EUR) eingeteilt.

**Art. 6.** Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar. An Drittpersonen dürfen die Anteile nur abgetreten werden nachdem sie vorher per Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung den verbleibenden Gesellschaftern zur Übernahme angeboten wurden zum Wert wie er sich aus der letzten Bilanz ergibt und diese dieses Angebot nicht angenommen haben innerhalb von zwei (2) Monaten nach obengenannter Inkennzeichnung.

Im Fall einer Annahme des Angebots durch die verbleibenden Gesellschafter geschieht dies im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Gesellschaftsanteile. Verzichtet ein Gesellschafter auf sein Vorkaufsrecht, so geht letzteres auf die anderen Gesellschafter über im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Anteile.

Für den Fall daß Anteile von Todes wegen an einen Nichtgesellschafter, ausgenommen den überlebenden Ehegatten oder Nachkommen, übergegangen sind, so ist letzterer verpflichtet sie innerhalb von zwei (2) Monaten nach Ableben des vorherigen Besitzers den übrigen Gesellschaftern unter Einhaltung obengenannter Prozedur zur Übernahme anzubieten.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

**Art. 8.** Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafters bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafters sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschließlich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden wie sich aus der letzten Bilanz ergeben.

**Art. 9.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 10.** Jedes Jahr wird am einunddreißigsten Dezember das Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt. Der ausgewiesene Nettogewinn nach Abzug der Unkosten, Gehälter und sonstiger Abschreibungen, wird wie folgt zugewiesen:

- fünf (5 %) vom Hundert der Schaffung einer gesetzlichen Rücklage solange diese Rücklage nicht zehn (10 %) vom Hundert des Kapitals darstellt.
- der Rest steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 11.** Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 12.** Im Falle einer Einpersonengesellschaft, werden die durch das Gesetz oder obenstehende Satzung der Generalversammlung zustehenden Rechte durch den alleinigen Gesellschafter ausgeübt.

**Art. 13.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 beziehungsweise der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Der Komparent Herr Robert OSKO, vorgeannt, erklärt der wirklich Berechtigte des eingezahlten Gesellschaftskapitals zu sein, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

#### *Schätzung der Gründerkosten*

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf sieben hundert siebenzig Euro (770.- €) abgeschätzt.

#### *Zeichnung und Einzahlung*

Das Gesellschaftskapital und die dementsprechenden ein hundert fünf und zwanzig (125) Anteile wurden integral durch Herrn Róbert Károly OSKÓ, vorgeannt, gezeichnet.

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (12.500.- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2015.

*Generalversammlung*

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären und nehmen folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen (1).
- 2) Wird zum alleinigen Geschäftsführer ernannt:  
- Herr Róbert Károly OSKÓ, vorgeannt.
- 3) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers.
- 4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1610 Luxemburg, 42-44, Avenue de la Gare.

Vor Abschluß der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar die Komparenten auf die Notwendigkeit hingewiesen, die behördlichen Genehmigungen zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Luxemburg in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an den Komparenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: R.K.OSKÓ, R.ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 mai 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 16070. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015086295/88.

(150098318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

**Alson Finance S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.923.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 février 2015*

*Première résolution:*

L'assemblée Générale accepte avec effet immédiat les démissions de:

- Monsieur Claude SCHMITZ, Conseil Fiscal, né le 23.09.1955 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Gerdy ROOSE, Expert-comptable, né le 14.02.1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg.

et décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs avec effet immédiat:

- Monsieur Asher BECK, Administrateur de société, né le 13.08.1961 à PETAH TIKVA (Israël), demeurant au 62, Beechwood Avenue LONDON N3 3 BA;
- Monsieur Patrick AFLALO, Administrateur d'entreprise, né le 09.10.1959 à FES (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen L-1118 Luxembourg;

Le mandat des nouveaux administrateurs aura la même échéance que celui de leur prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2015.

*Deuxième résolution:*

Le mandat du Réviseur ALTER AUDIT Sàrl arrivant à échéance en 2015, le conseil décide à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 16 février 2015 de nommer comme Commissaire Aux Comptes, avec effet immédiat, la société GESTAL Sàrl ayant son siège social au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 184.722, pour une période de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALSON FINANCE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015086069/30.

(150098578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

**Altro, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.  
R.C.S. Luxembourg B 96.397.

*Extrait analytique du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 19 décembre 2014*

*Résolution*

R 31/2014 Le Conseil prend acte, avec effet au 31/12/2014, de la démission de l'administrateur Everard van der Straten Ponthoz, né le 24/08/1956 à Sint-Pieters-Woluwe et domicilié à B-3040 Loonbeek, Sintjansberg steenweg, 24.

A l'unanimité, le Conseil coopte, en remplacement du mandat de Monsieur Everard van der Straten Ponthoz, avec effet au 31/12/2014 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2015 statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2014, le nouvel administrateur à savoir la société anonyme de droit belge Teck Finance, inscrite au Registre des Personnes Morales sous le numéro 0823.236.921 et dont le siège social est situé à B - 1410 Waterloo, Drève Richelle 161 boîte 48 bâtiment N. Son représentant permanent sera Monsieur Everard van der Straten Ponthoz, né le 24/08/1956 à Sint-Pieters-Woluwe et domicilié à B-3040 Loonbeek, Sintjansberg steenweg, 24.

Weiswampach, le 15 avril 2015.

Pour extrait analytique certifié sincère et conforme

ED-Solutions S.A. / M. Invest S.A.

Représentée par Dominique Dejean / Représentée par Eugène Moutschen

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015086071/22.

(150098546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

**AMP Capital Investors (Infrastructure No. 4) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.830.

EXTRAIT

En date du 29 Mai 2015, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Wim Rits, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- La démission de Madame Virginia Strelen, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Carole Marie Combe, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouvelle gérante de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;
- Eric-Jan van de Laar, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élu nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015086072/17.

(150098141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

**Alpinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 122.465.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19/05/2015 à 10 h*

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19/05/2015, que l'assemblée générale a, à l'unanimité:

1. Décidé de nommer comme dépositaire en vertu de l'article premier de la loi du 28 Juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur et portant modification, la Fiduciaire GL SARL, inscrite au registre de Commerce Luxembourg sous le numéro B 123 133 ,avec siège social au 10 Rue de la Libération L-3510 DUDELANGE.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 19/05/2015.

Mr Pierre BAUER / Mme C. SIMON / Mme Amélie VERDE

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Référence de publication: 2015086068/20.

(150099025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**Alces, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 124.265.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2015086063/10.

(150098774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**Alma Shop S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1867 Howald, 6, rue Ferdinand Kuhn.

R.C.S. Luxembourg B 162.020.

---

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 20 avril 2015 que:

Le conseil d'administration nomme la société anonyme Fiduciaire Treuconsult S.A. immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 135 196 et ayant son siège social à 3, rue de la loge L-1945 Luxembourg en qualité de dépositaire agréé des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 20 avril 2015.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Référence de publication: 2015086064/15.

(150098333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**Anacot International S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.271.

---

EXTRAIT

Le Conseil d'administration a pris acte de la démission de l'administrateur Monsieur Sébastien Gravière par lettre adressée à la société en date du 6 mai 2015, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015086075/12.

(150098214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**AMT Capital Holdings III - Société de Titrisation, Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 181.843.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2015086074/14.

(150098170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**CEREP Grosvenor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.030,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.423.

—  
*Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 15 mai 2015*

En date du 15 mai 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de transférer le siège social de la Société du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat;

- d'accepter les démissions de Monsieur Damien RENSONNET, Monsieur David PEARSON et CEREP Management S.à r.l. de leur mandat respectif de gérant dans la Société avec effet immédiat;

- de nommer en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée, les personnes suivantes:

\* Madame Daphné Chanteloup, née le 25 janvier 1973 à Caen, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg;

\* Monsieur Sebastiano d'Avanzo, né le 4 novembre 1974 à Londres, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni;

\* Monsieur Simon Laker, né le 9 mai 1967 à Hosham, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni;

\* Monsieur Philippe Leclercq, né le 18 mai 1968 à Liège, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

\* Madame Laurence Goblet, née le 27 février 1981 à Malmédy, Belgique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Madame Daphné Chanteloup

- Monsieur Sebastiano d'Avanzo

- Monsieur Simon Laker

- Monsieur Philippe Leclercq

- Madame Laurence Goblet

*Transfert de parts*

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 15 mai 2015, que l'associé unique de la Société, CEREP GAB SARL, a transféré la totalité des 501 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- H.I.G. Luxembourg Holdings 60 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-duché du Luxembourg, immatriculée auprès du RCSL, sous le numéro B190987, ayant son siège social à l'adresse suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

En conséquence, les 501 parts sociales de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique H.I.G. Luxembourg Holdings 60 S.à r.l..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

CEREP Grosvenor SARL

Signature

Référence de publication: 2015086185/44.

(150098123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

**Coveris Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.003.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2015.

Référence de publication: 2015086167/10.

(150098337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

**BTG Pactual Global Timberland Fund Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 148.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 08 juin 2015.

Référence de publication: 2015086139/10.

(150098325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**DES Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.062.

Il est pris acte de la modification du siège social de deux des associés comme suit:

- Montauk TriGuard Fund III LP, Limited Partnership et propriétaire de 46 parts sociales,

- Montauk TriGuard Fund III-A LP, Limited Partnership et propriétaire de 14 parts sociales,

ayant leur siège social au 300 Spectrum Center Drive, Suite 880, Irvine, CA 92618, Delaware, Etats-Unis d'Amérique

Fait à Luxembourg, le 28 mai 2015.

Certifié sincère et conforme

Montauk TriGuard Fund III LP

Montauk TriGuard Fund III-A LP

Référence de publication: 2015086239/15.

(150099096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**DH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juin 2015.

Référence de publication: 2015086240/10.

(150098740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**Ecip SPW S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 95.625,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 183.457.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 12 mai 2015 que le mandat du commissaire, la société Mazars Luxembourg, avec siège social au 10 A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.962 ayant expiré, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de renouveler ledit mandat pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société délibérant en 2016 sur les comptes annuels de la Société clos le 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2015.

Vivianne Akriche / François Pfister

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015086278/18.

(150098525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**Ecip SPW S.A., Société Anonyme.****Capital social: EUR 95.625,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 183.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vivianne Akriche / François Pfister  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015086279/12.

(150098526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**Eco-Finproject S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 90.298.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2015086280/10.

(150098340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**ECT Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 167.537.

Il est porté à votre connaissance les changements suivants:

Lauret Yvon, Administrateur de la société n'a pas son adresse au:

58, rue Glesener  
L-1631 Luxembourg

Mais au:

58, rue Glesener  
L-1630 Luxembourg

Luxembourg, le 09/06/2015.

Référence de publication: 2015086281/15.

(150098672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**Edify S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 190.500.

*Extrait des résolutions écrites des membres du Conseil d'Administration signées en date du 19.03.2015*

*Première résolution:*

Le Conseil prend acte des dispositions de l'article 15.2 des Statuts:

«Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs délégués à la gestion journalière (chacun un «Délégué à la Gestion Journalière») et déterminer les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) du Délégué à la Gestion Journalière, la durée de représentation et toute autre condition de la représentation. Le Délégué à la Gestion Journalière pourra être un administrateur, gestionnaire ou un autre mandataire de la Société, il ne doit pas obligatoirement être actionnaire de la Société. Les Délégués à la Gestion Journalière sont révocables à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution du Conseil d'Administration».

Le Conseil décide de nommer, en plus de M. Wilfrid Le Naour, Délégué à la gestion journalière nommé en date du 9 octobre 2014 par le Conseil d'Administration, M. Paul Georges Despature, né le 11.05.1945 à Marcq-en-Barœul (France), demeurant au 5, Chemin Maurice Ravel, CH-1290 Versoix (Suisse) en qualité de Délégué à la gestion journalière de la Société jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EDIFY S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2015086283/23.

(150098504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**Egerton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 106.369.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 3 juin 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10 rue Antoine Jans à Luxembourg L-1820.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 09 juin 2015.

Référence de publication: 2015086284/12.

(150098596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**Ekinox S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 51.423.

Le Bilan au 30.06.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015086286/10.

(150098241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**Ekinox S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 51.423.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 04 mai 2015*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans avec effet rétroactif au 4 septembre 2014.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans avec effet rétroactif au 4 septembre 2014.

*Pour la société*  
EKINOX S.A.

Référence de publication: 2015086285/17.

(150098240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**Equal Overseas Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.888.

—  
EXTRAIT

Suite à un contrat de cession de parts sociales signé en date du 5 janvier 2015, la société HPMC2 S.à r.l., agissant au nom et pour le compte de son compartiment X a cédé cinq cent parts sociales ordinaires qu'elle détenait dans la Société à la société HP Funding Corp S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L - 1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B112347.

Pour extrait  
La Société

Référence de publication: 2015086289/16.

(150098967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**EQUI Specialized Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 149.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015086290/10.

(150098314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**Esselte Group Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 125, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 117.244.

Les comptes consolidés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour ESSELTE GROUP HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A.*

*Mandataire*

Référence de publication: 2015086291/12.

(150098849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**ETTAXX SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 80.812.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015086292/10.

(150098723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**Financière de l'Aubrac S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 38, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 197.458.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the five day of June,

Before us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

TEAMVEST S.A., a joint-stock company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 38, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 188.149, here represented by Mr. Vincent Ellerbach, tax advisor, with professional address in L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt, by virtue of a power of attorney.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

**I. Name - registered office - object - duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "Financière de l'Aubrac S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular,

the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of directors (the Board) The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, interest and units in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit, loans and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. In addition, the Company may acquire, manage, enhance, rent and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

3.3. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1. The share capital is set at five hundred thousand euro (500,000.- EUR), represented by five hundred thousand (500,000.-) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

5.2. The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Law.

5.3. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A register of shares is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.3. A share transfer is carried out by entering in the register of shares, a declaration of transfer, duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee.

6.4. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of directors.

##### 7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company is managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

(ii) The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

(iii) Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

##### 7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

##### 7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the General Meetings.

(ii) The Board meets upon the request of the chairman or [any two (2)] directors, at the place indicated in the notice which is in Luxembourg.

(iii) Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

(vi) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference initiated from Luxembourg or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(ix) Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

##### 7.4. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) directors.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated by (i) any two directors, or by (ii) the Board.

**Art. 8. Sole director.**

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

8.2. The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

8.3. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director or by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated by the sole director.

**Art. 9. Liability of the directors.** The directors may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

**IV. Investment Committee****Art. 10. Investment Committee and composition.**

10.1. The Board is assisted in the selection of investment opportunities by an internal investment committee (the Investment Committee) which is composed of Teamvest S.A., a joint-stock company under the laws of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 188.149 as a permanent member and two further members to be appointed by the General Meeting for a period of two (2) years, renewable.

10.2. Members of the Investment Committee may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

10.3. If the office of a member of the Investment Committee becomes vacant, the remaining members of the Investment Committee may by unanimous consent co-opt a new member on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

10.4. Remuneration of the members of the Investment Committee, if any, is determined by the General Meeting.

**Art. 11. Functions and meeting modalities of the Investment Committee.**

11.1. The Board shall mandatory submit any contemplated acquisition of business, real estate or shareholding (the Investments Projects) to the Investment Committee for beforehand approval.

11.2. The Investment Committee meets upon the request of the Board, at the place indicated in the notice.

11.3. The Investment Committee can validly deliberate only if all its members are present or represented. Any member of the Investment Committee may participate in any meeting of the Investment Committee by telephone or video conference initiated from Luxembourg or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

11.4. Approval of each Investment Project submitted by the Board requires a majority of two-thirds of the votes of the Investment Committee, each member of the Investment Committee being entitled to a single vote. An Investment Project which does not reach a majority of two-thirds of the votes of the Investment committee shall be considered as rejected. Resolutions of the Investment Committee shall be evidenced in written and duly justified. An Investment Project cannot be carried out by the Board without approval of the Investment Committee in accordance with this article. Nevertheless, the Board may anytime renounce to an Investment Project even if the latter has already been approved by the Investment Committee.

11.5. The Investment Committee, as an internal committee of the Company, shall take no part in the control and/or management of the Company, nor shall have any power or authority to act for or on behalf of the Company, and all investment decisions - as well as all responsibility for the management of the Company - shall rest with the Board.

**V. Shareholder(s)****Art. 12. General meetings of shareholders.****12.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Each share entitles to one (1) vote.

**12.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings**

(i) General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

(ii) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(iii) A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

(iv) Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference initiated from Luxembourg or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

(v) Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vi) The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(vii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

#### **Art. 13. Sole shareholder.**

13.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

13.2. Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

### **VI. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.**

14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

14.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

14.3. One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

14.4. The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the first Monday of June of each year at 6.00 p.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

14.5. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

#### **Art. 15. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises.**

15.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

15.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

15.3. The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

#### **Art. 16. Allocation of profits.**

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by the Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

16.2. The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time in accordance with the conditions prescribed by the Law.

### **VII. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 17. Dissolution of the Company.**

17.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

17.2. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

### VIII. General provisions

#### Art. 18. Notices - Communications - Powers of attorney.

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

**Art. 19. Miscellaneous.** All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2015.

The first annual general meeting shall be held in the year 2016.

#### *Subscription and payment*

Teamvest S.A., represented as stated above, subscribes to five hundred thousand (500,000) shares all in registered form with a par value of one euro (EUR 1) each and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of five hundred thousand euro (500,000.- EUR).

The amount of five hundred thousand euro (500,000.- EUR) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately 2.300,- EUR.

#### *Resolutions of the shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed share capital, have passed the following resolutions:

1. TEAMVEST S.A., a joint-stock company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 38, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 188.149, is appointed as sole director of the Company for a period of six (6) years, for the execution of this mission her permanent representative Mrs Richard MAZELIER, born in Thiers (France) on 23<sup>th</sup> May 1975, residing in L-1840 Luxembourg, 8A, Boulevard Joseph II, which according to the article 51bis of the law of August 25<sup>th</sup>, 2006 modifying the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on trading companies.

2. Following persons are appointed as member of the Investment Committee of the Company for a period of two (2) years:

- Mr. Philippe Graziani, born on 05/04/1973, domiciled at 22, avenue d'Eylau 75116 Paris France;
- Mr. Philippe Blanchet, born on 06/01/1958, domiciled at 60, rue Louis Rouquier 92300 Levallois Perret.

3. H.R.T. REVISION S.A., with registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, R.C.S. Luxembourg B 51238 is appointed as Réviseur d'Entreprises of the Company, for a period of six (6) years.

4. The term of office of the directors and of the Réviseur d'entreprises shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2021.

The term of office of the member of the Investment Committee shall be of two years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2017.

5. The registered office of the Company is set at 38, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representatives of the appearing parties, and signed by the latter with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le cinquième jour de juin.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

TEAMVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 38, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B. 188.149,

représentée par M. Vincent Ellerbach, conseil fiscal, avec adresse professionnelle à L-2530 Luxembourg, 10A rue Henri M. Schnadt, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Financière de l'Aubrac SA" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations et d'intérêts tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations et de ces intérêts. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur, la location et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## II. Capital - Actions

### Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par cinq cent mille (500.000) actions sous forme nominative ayant une valeur nominale de un Euro (1,- EUR), chacune.

5.2. Les droits et obligations rattachés aux actions doivent être identiques sauf s'il en est autrement prévu par les Statuts ou par la Loi.

5.3. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.3. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires et suivant une notification à, ou une acceptation par, la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve du transfert d'actions, d'autres documents établissant l'accord du cédant et du cessionnaire.

6.4. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.5. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

## III. Gestion - Représentation

### Art. 7. Conseil d'administration.

#### 7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres qui ne sont pas nécessairement actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

#### 7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

#### 7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou [d'au moins deux (2)] administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence initiés depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

#### 7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués (i) par deux administrateurs ou par (ii) le Conseil.

#### **Art. 8. Administrateur unique.**

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1), la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire. Dans ce cas, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux administrateurs doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société peuvent être mentionnées dans des procès-verbaux et, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales, doivent être ainsi mentionnées si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

8.3. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature d'un administrateur unique ou par la signature conjointe ou unique toute personne à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par l'administrateur unique.

**Art. 9. Responsabilité des administrateurs.** Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Comité d'investissement**

#### **Art. 10. Comité d'Investissement et composition.**

10.1. Le Conseil est assisté dans la sélection des opportunités d'investissement par un comité interne d'investissement (le Comité d'Investissement) qui est composé de Teamvest S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 188.149, en tant que membre permanent et de deux autres membres nommés par l'Assemblée Générale pour une période de deux ans, renouvelable.

10.2. Les membres du Comité d'Investissement sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

10.3. En cas de vacance d'un poste de membre du Comité d'Investissement, les membres du Comité d'Investissement restants peuvent coopter à l'unanimité et de manière provisoire un nouveau membre jusqu'à la nomination définitive, qui aura lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

10.4. La rémunération des membres du Conseil d'Investissement, s'il y en a une, est déterminée par décision de l'Assemblée Générale.

#### **Art. 11. Fonctions et modalités de réunion du Comité d'Investissement.**

11.1. Le Conseil soumet obligatoirement à l'approbation préalable du Comité d'Investissement tout projet d'acquisition de fonds de commerce, de bien immobilier ou de participation (le Projet d'Investissement).

11.2. Le Comité d'Investissement se réunit à la demande du Conseil, au lieu indiqué dans la convocation.

11.3. Le Comité d'Investissement ne peut valablement délibérer que si tous ses membres sont présents ou représentés. Tout membre du Comité d'Investissement peut participer à toute réunion du Comité d'Investissement par téléphone ou visioconférence initiés depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des per-

sonnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

11.4. L'approbation de tout Projet d'Investissement soumis par le Conseil requiert une majorité de deux-tiers des votes du Comité d'Investissement, chaque membre du Comité d'Investissement disposant d'une seule voix. Un Projet d'Investissement qui n'obtient pas la majorité des deux-tiers des votes du Comité d'Investissement est considéré comme rejeté. Les résolutions du Comité d'Investissement sont documentées par écrit et dûment justifiées. Un projet d'Investissement ne peut être réalisé par le Conseil sans l'accord du Comité d'Investissement conformément à cet article. Néanmoins, le Conseil peut à tout moment renoncer à un Projet d'Investissement même si ce dernier a déjà été approuvé par le Comité d'Investissement.

11.5. Le Comité d'Investissement, en tant que comité interne à la Société, ne prend part ni au contrôle ni à la gestion de celle-ci. Il ne jouit d'aucun pouvoir ni d'aucune d'autorité pour agir dans l'intérêt et au nom de la Société, et toutes les décisions liées aux investissements, ainsi que l'entière responsabilité de la gestion de la Société, incombent au Conseil.

## V. Actionnaire(s)

### Art. 12. Assemblée générale des actionnaires.

#### 12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

#### 12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(ii) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(iii) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(iv) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence initié depuis Luxembourg ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(v) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(vi) L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(vii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

### Art. 13. Actionnaire unique.

13.1. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

13.2. Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

13.3. Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

## VI. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un décembre (31) de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

14.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

14.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 18:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

14.5. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

#### **Art. 15. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

15.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, quand cela est requis par la Loi.

15.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires/réviseurs d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/réviseurs d'entreprises peuvent être réélus.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

### **VII. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 17. Dissolution.**

17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

17.2. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

### **VIII. Dispositions générales**

#### **Art. 18. Convocations - Communications - Procurations.**

18.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

**Art. 19. Divers.** Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2016.

#### *Souscription et libération*

TEAMVEST S.A., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq cent mille (500.000) actions, toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (1 EUR) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de cinq cent mille euros (500.000 EUR).

Le montant de cinq cent mille euros (500.000 EUR) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 2.300.- €.

*Résolutions des actionnaires*

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. TEAMVEST S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, sise au 38 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le matricule B 188.149, est nommée administrateur unique de la Société pour une durée de six (6) années, qui conformément à l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, a désigné pour l'exécution de cette mission son représentant permanent Monsieur Richard MAZELIER, né à Thiers (France) le 23 mai 1975, demeurant à L-1840 Luxembourg, 8A, Boulevard Joseph II.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de membre du Comité d'Investissement de la Société pour une durée de deux (2) années:

- M. Philippe Graziani, né le 05/04/1973, domicilié au 22, avenue d'Eylau 75116 Paris France;
- M. Philippe Blanchet, né le 06/01/1958, domicilié au 60, rue Louis Rouquier 92300 Levellois Perret.

3. H.R.T. REVISION S.A., avec siège social 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, R.C.S. Luxembourg B 51238 est nommé en qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour une durée de six (6) années.

4. La durée du mandat de l'administrateur unique et du Réviseur d'entreprises sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021.

La durée du mandat des membres du Comité d'investissement sera de deux années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2017.

5. Le siège social de la Société est établi au 38 avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: ELLERBACH, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08/06/2015. Relation: EAC/2015/12915. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 09/06/2015.

Référence de publication: 2015086306/597.

(150099095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

**Eurofinancial Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 165.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROFINANCIAL GROUP S.à r.l.

Référence de publication: 2015086301/10.

(150098181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

**Eurofinancial Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 163.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROFINANCIAL INVESTMENT S.à r.l.

Référence de publication: 2015086302/10.

(150098111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

---

**Area Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 158.799.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015082997/9.

(150095468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Arnarn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 73.680.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083002/9.

(150095300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Assurim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4553 Niedercorn, 12, rue Franz Erpelding.

R.C.S. Luxembourg B 88.834.

---

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083003/9.

(150095190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**Avatar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1911 Luxembourg, 36, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 150.546.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083008/9.

(150095312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---

**B.D.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7220 Walferdange, 42, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 100.120.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015083012/9.

(150096128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2015.

---